AVEYRON MAIRIE SAINT-LAURENT D'OLT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

VIOULAC A. BALITRAND M. BERGONNIER P. BIAU JM. CALY M. DODINET E. FAYET N. LAFON W. LAURIOL N. LEMONTZIS A. LOMBARD V. MEILLET MN. SCHMIT A. VAYSSADE C. VAYSSIE L.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait un point sur l'avancée des travaux en cours :

MEDIATHEQUE

Le lot N° 1 qui concerne le désamiantage aurait dû se terminer le 6 septembre dernier mais la nécessité d'opérer des prélèvements supplémentaires a retardé le planning de l'entreprise. Ils libèreront les lieux le 15 octobre 2021.

Les travaux de maçonnerie vont démarrer le lundi 18 octobre. Compte tenu de l'ampleur du chantier et des aménagements nécessaires à l'intervention des entreprises, la circulation sera perturbée au cœur du village. Une signalisation a d'ores et déjà été prévue et sera mise en place.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A ESTABLES

Une réunion a eu lieu entre la mairie, le SIEDA et l'entreprise INEO. Les travaux vont commencer en janvier 2022, là aussi, vu l'étroitesse des rues, la circulation sera perturbée et le stationnement règlementé.

Il convient durant ces travaux de solutionner le problème des eaux pluviales qui se déversent en masse dans le réseau des égouts. Il est nécessaire de réaliser un réseau pluvial en parallèle des réseaux secs. Cette intervention supplémentaire entraînera un surcoût ; un budget spécifique sera alloué en 2022 pour cette opération.

La prise en charge par le SIEDA est de 70 % pour l'électricité et 50 % pour les Télécoms (fibre comprise) ; la Région intervient également au titre d'une subvention de restauration des paysages dégradés.

VOIRIE

Les travaux 2021, qui sont de compétence communautaire, ont été les suivants : secteur d'Ajas et Roquelude ainsi que des réparations ponctuelles sur les secteurs du Bez et de Marijolet. Ils ont été réalisés par les entreprises Conte et Colas. La réalisation de ces travaux a été faite dans les meilleurs délais et ont donné satisfaction aux personnes chargées de ces dossiers. La commission voirie de la Communauté de Communes va se mettre au travail très bientôt afin de programmer les travaux 2022. Pour rappel, il est consacré un budget de 1 200 000 euros par an pour la modernisation de la voirie communautaire.

COMPTES RENDUS DES DIVERSES REUNIONS

SYNDICAT DE L'EAU

La délégation de service public a été relancée c'est l'entreprise SUEZ qui l'a obtenue jusqu'en 2027.

A l'heure actuelle il y a deux relèves de compteurs par an mais le Syndicat de l'eau a opté pour une seule relève par an, en avril-mai, plus approfondie et réalisée par des agents locaux qui ont la connaissance du terrain et des propriétaires.

NATURA 2000

Monsieur Vincent LOMBARD, conseiller municipal pressenti pour la future présidence de cet organisme, lors des futures élections, dresse aux élus une présentation et des explications sur le rôle et les compétences de NATURA 2000.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une réunion s'est tenue au siège du Parc des Grands Causses sur « l'état des lieux » de l'assainissement autonome de notre territoire. Il s'avère que les propriétaires concernés par ce fonctionnement ne sont pas tous aux normes et que la réhabilitation de ces assainissements soit un peu lente, au regard des règles en vigueur. Des courriers vont être adressés prochainement dans ce sens.

REPRISE D'UN CAFE - RESTAURANT

Une réunion avec la CCI s'est tenue au sein de la mairie, dans l'optique d'une reprise de café restaurant. Pour l'instant il y a lieu de monter un cahier des charges pour ensuite recruter un exploitant. Dans l'immédiat, deux possibilités s'offrent à la Municipalité : une délégation de service public ou un bail pour le fonds de commerce.

REUNION DES PARENTS D'ELEVES

Madame Marie-Noëlle MEILLET, en sa qualité de déléguée aux affaires scolaires a assisté à la première réunion de l'association des Parents d'Elèves. Elle rapporte au Conseil Municipal une demande conjointe des parents d'élèves et de l'enseignante de la classe des grands, demande d'aide financière pour la réalisation d'une sortie scolaire que l'APE ne peut prendre en charge en totalité faute de moyens. En effet, les mois que nous venons de passer n'ont pas permis l'organisation de manifestations. Après discussion il ressort de cette question que le conseil accepte de financer une partie de cette sortie, à charge pour l'association de relancer son fonctionnement et reprendre du service afin que cette demande d'aide ne soit qu'exceptionnelle et ponctuelle.

POINT SUR LA COMMUNICATION

Monsieur le Maire souhaite que la commission communication se mette au travail pour l'élaboration du bulletin municipal, mais aussi qu'elle travaille sur la communication dans son ensemble. Une plus large diffusion des informations concernant le camping, le musée et l'utilisation du site internet de la commune (informer notamment sur la possibilité de s'inscrire à la newsletter afin d'être informé en temps et en heure de toute nouvelle info).

DELIBERATION

La mairie a été informée d'une dette déjà ancienne par Madame la Trésorière. Celle-ci concerne un impayé de cantine qui remonte à plusieurs années pour la somme de 70 euros. Toutes les

démarches ont été mises en œuvre par la Trésorerie pour récupérer cette somme mais en vain, il y a donc lieu de mettre cette somme en « non valeur ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le résultat du concours des villages fleuris est arrivé, Saint-Laurent d'Olt est classé troisième de sa catégorie.
- Une réunion avec les associations va être programmée afin de faire un point sur les projets de chacune et reprendre des activités régulières, toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
 - Le Conseil souhaite vivement que chaque association soit représentée par au moins un membre et plus si possible.
- Monsieur le Maire expose le cas d'une maison d'habitation qui pose problème quant à son état d'entretien. En effet la toiture de cette dernière étant en très mauvais état, cela cause des dégradations à la maison mitoyenne qui menace de s'abimer de plus en plus, empêchant la propriétaire de celle-ci d'envisager une quelconque vente. Après plusieurs démarches pour entrer en communication avec la propriétaire de la maison non entretenue, la mairie a fait le choix, selon la loi, de prendre un arrêté de péril ordinaire avec les conséquences que cela implique.
- Le stade du Mas Rouch a reçu le renouvellement de son agrément de la part de la ligue de football d'Occitanie. L'agrément de cette installation est maintenu en niveau 5.

Prochain conseil: 1er décembre 2021 à 20 heures 30